



Lettre ouverte à la population

Bien que connu depuis 2011, l'échouage des sargasses est, en 2018, d'une ampleur sans précédent qui vraisemblablement s'accroîtra dans l'avenir. Tous les secteurs de la vie économique et sociale de Capesterre de Marie-Galante sont impactés défavorablement, ce qui met en péril l'avenir même de notre commune.

D'autant que les conséquences sanitaires, selon les affirmations des médecins présents sur place contredisant les propos rassurant de l'ARS, suscitent le doute et la méfiance tant elles sont imprévisibles en raison des gênes respiratoires et corporelles ressenties par la population.

La municipalité n'a pas ménagé ses efforts en mobilisant, à chaque arrivée d'algues brunes, son personnel et ses moyens techniques. Pendant les phases les plus critiques de l'échouage la commune renforce ses équipes en faisant appel à des prestataires privés dont le coût journalier dépasse les 6.000,00 €.

Depuis 2011 ce ne sont pas moins de 370.000,00 € qui ont été dépensés dont 60.000,00 € pour le seul premier trimestre de cette année. Les aides promises ne sont pas effectives à ce jour. Les efforts financiers et matériels des conseils départemental et régional traduisent un volontariat incontestable dont les effets sont cependant limités par le caractère exceptionnel du phénomène.

Si les opérations de ramassage sont nécessaires, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes pour éviter chaque jour, une accumulation encore plus importante.

La contribution de l'Etat est limitée par un double obstacle : juridique et scientifique.

L'approche juridique de l'Etat se fonde sur la responsabilité des collectivités en matière de salubrité pour mettre en avant leur compétence première en matière de ramassage des sargasses.

Sur un plan plus scientifique, au motif que les relevés de l'ARS mettent en exergue des taux de pollution à l'ammoniac (NH₃) et à l'hydrogène sulfuré (H₂S) se situant dans les normes tolérables par le corps humain, l'Etat se positionne simplement en acteur accompagnateur. Mieux il s'estime seul juge de l'opportunité à intervenir quand les collectivités auront fait la preuve d'avoir mobilisé tous leurs moyens humains et matériels

Cette analyse méconnaît tant l'existence d'une **situation sanitaire exceptionnelle** que la provenance des sargasses dont l'origine se situe bien au-delà des 300 m de la côte. Dès lors ni l'ARS ni même la Direction de la Mer ne mettent en place des mesures spécifiques appropriées. D'ailleurs à l'échelle nationale le Ministre de l'écologie et de la transition énergétique ne semble pas avoir pris conscience des menaces sur notre santé et les conséquences économiques pour nos territoires.

La municipalité a pris un arrêté en date du **11 Avril 2018 (N°14.18)** interdisant la baignade sur les plages du littoral et la pratique des activités physiques sur le boulevard maritime. Elle a voulu appliquer le **principe de précaution** en matière de santé eu égard aux malaises et irritations dont se plaignent les riverains.



En 2014, une partie des forces vives s'est organisée en collectif. Vu l'ampleur des échouages en 2018, ce collectif « anti sargasses » s'est renforcé et ne cesse de sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de décupler les moyens assurant le ramassage tout en réfléchissant à une solution pérenne permettant la diminution ou le traitement des îlots d'algues en mer.

Depuis 2014 également, plusieurs appels à projet ont été lancés, mais la procédure de sélection a été rapidement abandonnée à cause d'un échouage moins important en 2015 et 2016.

En 2017/2018 le dossier est relancé, sur la pression des élus et des collectifs qui se forment dans les communes les plus exposées, sans qu'aucune solution innovante ne soit portée en raison du temps perdu et de l'absence d'anticipation des collectivités majeures et de l'Etat pendant la période de répit relatif.

La petite commune qu'est Capesterre de Marie-Galante est arrivée au bout de ses moyens d'action. Nous sommes depuis le mois de Mars seuls à assumer toutes les dépenses. Nous n'avons à ce jour aucune garantie que nous serons remboursés même partiellement de nos dépenses engagées.

La CCMG qui est aussi concernée mais ne dispose pas d'un potentiel financier mobilisable immédiatement. Les moyens lourds qu'elle annonce s'agissant du matériel ne dépendent pas de ses fonds propres mais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont le montant et la date de versement à son profit n'ont pas été précisés à ce jour. Et les délais inhérents à l'acquisition de ce matériel sont longs.

Enfin l'Etat ne prend pas la mesure de cette crise sanitaire et fait fi du mécontentement des élus. Il n'apporte sa contribution que de manière parcimonieuse en accordant des dotations et mettant à disposition des personnes condamnées à des peines légères dans des proportions incongrues par rapport aux besoins réels.

En attendant que nos députés tentent de modifier l'arsenal juridique actuel pour que l'échouage des sargasses soit reconnu comme catastrophe naturelle, un plan d'urgence doit être mis en place à l'instar de ce qui existe en cas de canicule ou de grand froid en France.

Ainsi des mesures concrètes et spécifiques pourront être mises en œuvre impliquant les services déconcentrés de l'Etat (DEAL, Direction de la mer, ARS) ainsi que les intercommunalités et les collectivités majeures. L'ensemble de ces acteurs peuvent coordonner leur action dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique.

La municipalité comprend la souffrance économique et humaine affectant les Capesterriens du bourg en particulier. Elle met cependant en garde la population contre toutes formes de désinformation ou d'accusation sous tendues par des arrières pensées politiciennes. La situation est trop grave pour que d'aucuns récupèrent le mécontentement ambiant à des fins personnelles. Le temps est venu d'unir nos forces pour nous faire entendre plutôt que de nous diviser.

A Capesterre de Marie-Galante, le 02 Mai 2018

Le Maire

Marlène BOURGEOIS MIRACULEUX



Hôtel de Ville

Place Félix Eboué – 97 140 Capesterre de Marie-Galante – Tél. : 05.90.97.30.31 – Télécopie : 0590.97.30.14